

PROGRAMME D'ASPIRANT-ENTRAÎNEUR

À compter de l'âge de 13 ans, les entraîneurs potentiels peuvent participer à un programme d'aspirant-entraîneur dans leur club. Le programme a été créé afin de permettre aux jeunes entraîneurs en herbe de commencer à suivre une formation avant d'être admissibles aux cours du PNCE.

Le programme d'aspirant-moniteur de GCG est le seul programme reconnu pour les 13 à 15 ans.

Durée du programme

Il est conseillé aux aspirants-entraîneurs de 13 ans de suivre le programme sur deux années complètes, mais il est permis de le faire en un an si c'est ainsi qu'est offert le programme dans leur club (ils devront quand même attendre d'avoir 15 ans avant d'être admissibles aux cours Fondations gymniques).

Les aspirants-moniteurs de 14 et 15 ans ont l'option de compléter le programme en un an ou deux.

Contenu du programme

Première partie : cinq heures de tutoriels (couvrant 10 thèmes), 10 heures de coaching en gymnase avec un entraîneur mentor et un minimum de 8 heures de coaching autonome.

Deuxième partie : 10 heures supplémentaires d'activités liées au travail d'entraîneur, d'officiel ou d'administrateur, 5 heures de coaching en gymnase avec un entraîneur mentor et un minimum de 7 heures de coaching autonome.

Admissibilité

Un aspirant-entraîneur peut seulement assister un entraîneur certifié (minimum : certifié Fondations gymniques; recommandé : niveau 2 technique). Il doit en tout temps être supervisé par l'entraîneur certifié, qui ne peut superviser qu'un seul aspirant à la fois.

La responsabilité d'un groupe d'enfants ne doit jamais être confiée à un aspirant-entraîneur seul.

Vérifiez avec votre club s'il offre le programme d'aspirant-entraîneur!

Cahier de travail du moniteur, [cliquez ici](#).

Guide du mentor pour le programme de formation de l'apprenti entraîneur, [cliquez ici](#).